



Préparé selon les normes du Système général harmonisé (SGH)

SECTION 1

IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Graco Inc.
88 - 11th Avenue Northeast
Minneapolis, Minnesota 55413
Tél. : 612-623-6000
www.graco.com

Nom commercial du

Graco TSL

produit : Numéro de

Non déterminé.

CAS :

Sans objet.

Synonymes/Autre :

238049, 206994, 206995, 206996, 206997, 206998, 24C822, 24C823, 17C436, 25T777, 25T859

Référence(s) :

Lubrifiant spécial

Utilisation recommandée :

Non déterminé.

Restrictions d'utilisation :

19/08/2013

Date de création : Date de

07/05/2025

préparation/révision :

En cas d'urgence chimique : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appelez CHEMTREC jour et nuit

Numéro de téléphone

Aux États-Unis/Canada : 1-800-424-9300

d'urgence :

Hors États-Unis/Canada : 1-703-741-5970

SECTION 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

Apparence :

Liquide clair et incolore

Odeur :

Odeur douce et légère

Classification :

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Organes cibles :

(SGH). Sans objet.

Pictogramme(s) :

Non requis. Non

Mention

requis. Non

d'avertissement :

requis. Non

Mention de

déterminé. Non

danger : Autres

requis. Non

dangers :

requis. Non

Prévention :

requis. Non

Réponse :

requis.

Procédures

Pour de plus amples renseignements sur les dangers pour la santé, voir la section 11.

d'entreposage :

Élimination :

Autre :

SECTION 3

COMPOSITION DES INGRÉDIENTS

Composant	Numéro de CAS	% (par poids)
Esters de l'acide	53306-54-0	80 à

L'équilibre des composants ne contribue pas à la classification générale du produit, selon la norme du SGH.



SECTION 4

MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact oculaire :	En cas d'irritation, rincez-vous soigneusement les yeux avec de l'eau tiède à faible débit pendant 5 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste : consultez un médecin.
Contact avec la peau :	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
Par inhalation :	Consultez un médecin si vous ne sentez pas bien ou inquiet.
Ingestion :	Si vous ne vous sentez pas bien ou inquiet : consultez un médecin. Rincez-vous la bouche. Ne PAS
Autre :	Aucun renseignement supplémentaire

SECTION 5

MESURES CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair :	240° C par la méthode Cleveland à vase ouvert.
Limites d'inflammabilité :	Non déterminé.
Moyens d'extinction :	Utilisez un produit chimique sec, de la mousse antialcool, de la mousse polyvalente AFFF
Procédures spéciales contre l'incendie :	Ne braquez PAS un jet continu d'eau ou de mousse sur des flaques de liquide brûlant, car cela risque de créer de la mousse et d'augmenter l'intensité de l'incendie. Le bouillonnement peut être violent et peut mettre en danger les pompiers se tenant trop près du liquide brûlant. Utilisez un pulvérisateur d'eau pour refroidir les conteneurs et les structures exposés au feu jusqu'à ce que l'incendie soit éteint si vous pouvez effectuer cette opération avec un risque minimal. Ne pulvériser pas de l'eau destinée au
Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion :	Une fumée épaisse peut se dégager lors de la combustion. Des fumées, des gaz ou des vapeurs toxiques peuvent se développer lors de la combustion. Des températures élevées peuvent créer des vapeurs inflammables qui peuvent se déposer au niveau du sol et des
Sous-produits de la combustion :	Les incendies impliquant ce produit peuvent dégager des oxydes de carbone, du phosphore, de l'azote et du soufre ainsi que des hydrocarbures réactifs et des vapeurs
Température de combustion	Non déterminé.
Risques d'explosion :	Non déterminé. Il est recommandé de toujours prendre des précautions dans les zones où il
Autre :	Éliminez les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations en vigueur.

SECTION 6

MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédures de contrôle des fuites (terre) :	Fermez ou isolez immédiatement toute source de combustion (flammes d'allumage, équipements électriques, flammes, réchauds, etc.). Évacuez la zone et aérez. Le personnel portant un équipement de protection approprié doit confiner immédiatement le déversement avec des matières inertes (sable, terre, tampons de coton pour déversement chimique) en formant des digues. Les digues doivent être mises en place afin d'éviter que le produit répandu n'atteigne les égouts et les voies d'eau. Un déversement important, une fois retenu, peut être récupéré en utilisant des pompes à vide sans étincelles et sans risque d'explosion, des pelles ou des seaux, puis placé dans des récipients adaptés pour son élimination. Si un déversement important survient, avisez-en les autorités concernées.
Procédures de contrôle des fuites (eau) :	Essayez de confiner les déversements importants avec des boudins flottants pour éviter qu'ils ne se répandent. Retirez le produit de la surface en écumant ou avec des produits absorbants adéquats. Si un déversement important survient, en aviser les autorités concernées (habituellement le National Response Center ou la garde côtière au 800-
Méthode d'élimination des déchets :	Ne videz pas dans les égouts. Toute élimination doit se faire en conformité aux réglementations fédérale, provinciale et locale. Le produit, s'il est déversé ou éliminé, peut être un déchet réglementé. Consultez les réglementations provinciale et locale. Les réglementations du Ministère des Transports (DOT) peuvent s'appliquer pour transporter
Autre :	ATTENTION : si le produit déversé est nettoyé avec un solvant réglementé, le déchet qui en résulte sera réglementé.



SECTION 7

MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention :

Gardez le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne transférez pas le produit dans un récipient non identifié. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter des risques. Il convient donc de ne pas les mettre sous pression, les couper, les chauffer, les souder, ou les utiliser pour d'autres usages. Retournez les barils aux centres de récupération pour un nettoyage adéquat et leur réutilisation.

La température lors de la manutention ne doit pas dépasser 60 °C (140 °F) pour minimiser les risques de brûlures. Ouvrir prudemment les récipients dans un endroit bien aéré ou

Procédures d'entreposage :

Entreposez les récipients loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des matières comburantes. Un entreposage prolongé à des températures excessives peut produire des fumées odorantes et toxiques provenant de la décomposition du produit.

Renseignements

Aucun renseignement supplémentaire.

SECTION 8

CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle :

Applicable essentiellement aux personnes qui sont souvent en contact avec le produit, telles que les membres du personnel chargés de l'emballage, de l'entretien/maintenance

Protection des voies respiratoires :

Non requise si la ventilation est adéquate. Dans le cas contraire, un programme de protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être appliqué. En cas de formation de brume, utilisez un appareil respiratoire d'épuration d'air pour poussière et brume en forme de demi-masque approuvé par la MSHA/NIOSH (ou

Protection oculaire :

Une protection oculaire est fortement conseillée. Portez des lunettes de sûreté avec écrans latéraux ou des lunettes ventilées/anti-éclaboussures (ANSI Z87.1 ou équivalent

Protection des mains :

Des gants imperméables résistants aux produits chimiques comme le néoprène ou le caoutchouc nitrile pour éviter la sensibilisation et l'absorption par la peau.

Autre protection :

L'utilisation d'un tablier et de couvre-chaussures imperméables aux produits chimiques en néoprène ou en caoutchouc nitrile est recommandée en fonction du niveau d'activité et d'exposition. En cas de manipulation de produit chaud, utilisez un équipement de protection isolé. Lavez les vêtements souillés. Éliminer convenablement les articles de cuir

Mesures de contrôle locales :

Veillez à la mise en service d'une ventilation adéquate lorsque ce produit est traité dans un espace clos. Les méthodes mécaniques telles que les hottes de vapeur ou les ventilateurs de zone peuvent être utilisés pour réduire les zones de vapeurs / brumes localisées. Si une vapeur ou une brume est générée lors de la manipulation du produit, une ventilation adéquate, conformément aux bonnes pratiques d'ingénierie, doit être prévue pour maintenir des concentrations inférieures à l'exposition prescrite. Des fontaines

Autre :

La consommation de nourriture et de boissons doit être évitée dans les espaces de travail où le produit est présent. Toujours se laver les mains et le visage avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :

Liquide clair et incolore

Odeur :

Odeur douce et légère

Seuil d'odeur :

Non déterminé.

pH :

Sans objet.

Point de fusion /

Non déterminé.

Point d'ébullition initial :

260 °C (500 °F) @ 10,000 mmHg.

Intervalle d'ébullition :

Non déterminé.

Point d'éclair :

240 °C.

Taux d'évaporation :

Non déterminé.

Inflammabilité :

Non déterminé.

Limite d'inflammabilité

Non déterminé.



Limite d'inflammabilité	Non déterminé.
Pression de vapeur :	0,100 mmHg à 155 °C
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Densité relative :	1,166 g/cm ³ @ 15,6 °C
Solubilité :	Légèrement soluble dans
Coefficient de partition :	Non déterminé.
Température de combustion	Non déterminé.
Température de	Non déterminé.
Viscosité :	32 cSt à 40 °C.
Autre	COV : 0 à 1 %

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stabilité chimique :	Le produit est chimiquement stable à une température et une pression ambiantes.
Polymérisation dangereuse :	Aucune.
Conditions à éviter :	Évitez les températures élevées et la contamination du produit.
Incompatibilité avec d'autres matériaux :	Éviter tout contact avec les acides et les matières oxydantes fortes.
Produits de la décomposition :	Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, et d'autres aldéhydes de la combustion incomplète. Oxydes de carbone, azote, et soufre ; hydrocarbures réactifs et vapeurs irritantes.
Autre :	Sans objet.

SECTION 11

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (LD50) *Voir les remarques en bas de la section

Par voie orale :	>5 000 mg/kg
Par voie cutanée :	>5 000 mg/kg
Par inhalation :	> 20 mg/l
Irritation de la peau :	Non irritant
Irritation des yeux :	Non irritant
Sensibilisation cutanée :	Non connu pour avoir un effet sensibilisant.
Sensibilisation respiratoire :	Non connu pour avoir un effet sensibilisant.
Risque d'aspiration :	Sans objet

Toxicité chronique

Mutagénicité :	Non suspecté de provoquer des défauts génétiques
Caractère cancérogène :	Non suspecté de provoquer le cancer
Toxicité sur la	Non connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction.
Toxicité STOT - exposition	Non connu pour avoir des effets néfastes.
STOT-exposition répétée :	Non connu pour avoir des effets néfastes à long terme.
Autre :	*Toutes les données dans cette section sont basées sur des calculs issus de la Troisième partie du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) en utilisant des informations des composants constitutants.

SECTION 12

RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Toxicité écologique

Poissons :	> 100 mg/l.
Invertébrés :	> 100 mg/l.
Plantes aquatiques :	> 100 mg/l.
Microorganismes :	> 100 mg/l.



Rémanence et dégradabilité :	Ce produit n'est pas connu pour être facilement biodégradable.
Bioaccumulation :	Non déterminé.
Mobilité dans le sol :	Non déterminé.
Autre :	Toutes les classifications sont basées sur des calculs issus de la Quatrième partie du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) en utilisant des informations des composants constitutants.

SECTION 13

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets :	Ce produit non adulteré par d'autres matériaux peut être classé comme déchet non dangereux. Selon l'utilisation, le produit usagé peut être réglementé. Éliminer le produit dans une installation autorisée. Ne pas jeter ce produit dans le réseau d'égout. Éliminez les récipients en les écrasant ou en les perforant, de manière à empêcher l'utilisation non autorisée des récipients usagés. La gestion des déchets doit être en pleine conformité
Autre	Le transport, l'entreposage, le traitement et l'élimination des déchets RCRA doivent être effectués en conformité avec la réglementation 40 CFR 262, 263, 264, 268 et 270. Les ajouts chimiques, le traitement ou l'altération de ce produit peuvent rendre l'information de gestion des déchets présentée dans cette fiche de données de sécurité incomplète,

SECTION 14

RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Transport terrestre (DOT) :	non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport terrestre (TDG) :	non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport maritime (IMDG) :	non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport aérien (IATA) :	non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Autre :	Polluant marin : Non.

SECTION 15

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT :	Non Contrôlé. Ce produit a été classifié selon les critères de danger des Réglementations sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par les Réglementations sur les produits contrôlés.
----------	--

**Réglementation
fédérale** Loi sur la
protection de
l'eau/pétrole :
**Réglementation de
TSCA :**
**Autre
réglementatio
n de TSCA :**
**SARA Titre
III :**

Non déterminé.
Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire
TSCA des États-Unis. Sans objet.
Section 302/304 relative aux substances
extrêmement dangereuses : Néant.
Section 311, 312 classification des risques :

Caractère aigu (effets immédiats sur la santé) : NON
Caractère chronique (effets différés sur la santé) : NON
Incendie (risque) : NON Réactivité (risque) : NON
Pression (risque de libération soudaine) : NON

Section 313 relative aux produits chimiques toxiques :
Aucun des composants présents n'est égal ou supérieur à la règle de minimis (minimum de
Page 5 de 6



Fiche de données de sécurité
Graco TSL
Date de rév. : Mai 2025
Numéro de FSS : 307765

signalement)
des exigences de concentration pour le signalement.



Réglementation de
CERCLA :

Règlements provinciaux

Droit de savoir

Autre :

Pour les sources fixes/mobiles - quantité à déclarer (en raison de) : Non dangereuses en raison de l'exclusion des produits pétroliers.

Non déterminé.

Une version de ce produit, telle que fournie, est exempte de déclaration en vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA). Cependant, des versions peuvent être soumises aux déclarations obligatoires pour le Nation Response Center under the Clean Water Act, 33 U.S.C.

1321(b)(3) et (5) - voir intitulé de section 15. Toute non-déclaration est passible de sanctions civiles et pénales lourdes.

Il est recommandé de communiquer avec les autorités locales en cas de déversement

SECTION 16

AUTRES RENSEIGNEMENTS

LÉGENDE NFPA 704 NPCA-HMIS

SANTÉ :	2	2	0 = Minime
INCENDIE :	1	1	1 = Faible
RÉACTIVITÉ	0	0	2 = Modéré
:	Aucun	S. O	3 = Sérieux
RISQUE		.	
PARTICULIER :			
INDICE DE	S. O.	B	4 = Grave
PROTECTION :			

IX

Version:

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité vous sont présentés en toute bonne foi comme étant exacts. Nous avons soigneusement évalué les renseignements (inclus dans cette fiche) provenant de sources extérieures à notre société. Nous croyons que ces renseignements sont bons, mais nous ne pouvons en garantir ni l'exactitude ni la complétude. Les précautions relatives à la santé et à la sécurité indiquées dans cette fiche peuvent ne pas s'appliquer à tous les individus ou toutes les situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer ce produit et de l'utiliser en toute sécurité, conformément aux lois et règlements applicables. Les énoncés présentés dans cette fiche technique ne signifient pas qu'il soit permis ni recommandé, d'utiliser un produit en violation de brevets existants. Nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite.

NOTES : S.O. = Sans objet ; NE = Non établi ; ND = Non disponible

Ce document reflète les caractéristiques les plus récentes du produit au moment de la publication. Graco se réserve le droit de le modifier à tout moment sans préavis.

Siège : Minneapolis
Bureaux internationaux : Belgique, Corée, Hong Kong, Japon
GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441
www.graco.com
IMPRIMÉ AUX
ÉTATS-UNIS